

Allocution de monsieur Claude Godbout à la Table ronde sur la gestion des forêts du Québec le 1^{er} septembre 2004 – Montréal.

MA VISION DES ENJEUX DU SECTEUR FORESTIER QUEBÉCOIS AU COURS DES PROCHAINES 20 ANNEES.

Monsieur le Président de la Commission,
Mesdames, Messieurs, les membres de la Commission
Membres de la Table ronde
Mesdames, Messieurs les invités

Bonjour,

Lorsque le Président de la Commission a pris contact avec moi au mois de juillet afin de me demander de présenter ma vision des enjeux du secteur forestier québécois pour les vingt prochaines années, c'est avec une certaine appréhension que j'ai accepté. En effet, quoique ayant été actif dans le secteur forestier québécois et canadien depuis 1971, je dois avouer que depuis que j'ai terminé mon mandat de doyen à la Faculté des foresterie et de géomatique de l'Université Laval en 1997 pour occuper un poste de vice-recteur, mes contacts avec la foresterie québécoise ont été plus sporadiques. Cependant la perspective de pouvoir énoncer une fois de plus certaines des opinions que j'avais exprimées au cours de ma carrière, ainsi que de vous faire part de ma vision des enjeux pour les prochaines années, l'ont emporté sur la tâche qui m'attendait ainsi que sur les risques qui y sont liés.

Avant de vous parler des enjeux pour les vingt prochaines années, j'ai pensé qu'il serait utile de regarder quelques dix ans en arrière, ne serait-ce que pour se donner une certaine perspective. La foresterie est un

domaine qui doit composer avec des périodes de temps assez longues comme c'est le cas aussi pour ce qui est du changement des mentalités nécessaire pour mettre en application des nouvelles politiques ou des innovations scientifiques.

Ainsi, il y a maintenant près de dix ans, j'étais amené, lors d'un congrès de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, à faire le bilan du régime forestier, instauré en 1987. Dans les perspectives que je dégageais à la fin de ce bilan, je concluais que les premières années de ce régime forestier devaient être considérées comme une période d'implantation durant laquelle plusieurs actions importantes ont été réalisées mais en soulignant que plusieurs autres restent à être amorcées ou complétées. Je relevais sept grands thèmes qui devaient selon moi faire l'objet d'une attention spéciale dans une deuxième phase du régime forestier.

- a) Mettre en place un véritable aménagement durable et intégré de l'ensemble des ressources du milieu forestier et optimiser les avantages que peuvent en retirer les communautés.
- b) Favoriser encore davantage la participation du public et des communautés locales à l'établissement des objectifs et des moyens de mise en valeur de toutes les ressources forestières.
- c) Se préoccuper autant de la qualité que de la quantité dans la régénération des forêts de façon à maintenir et même améliorer notre patrimoine forestier collectif, et ce, dans des zones bien ciblées.

- d) S'assurer non seulement que l'on puisse maintenir la possibilité de récolte sous rendement soutenu à son niveau actuel, mais aussi que l'on puisse adopter une approche proactive qui permettrait, par un aménagement plus intensif, de la hausser de façon à pouvoir avoir dans le futur des marges de manœuvre pour accommoder des besoins non connus actuellement mais prévisibles à moyen terme.

- e) Continuer de promouvoir une véritable responsabilisation de l'industrie forestière et de tout autre acteur régional et local dans la mise en œuvre du régime forestier de façon à développer chez ceux-ci un véritable sentiment d'imputabilité à long terme à l'égard de la forêt.

- f) Améliorer l'information disponible et publiée au niveau de chaque unité d'aménagement de façon à pouvoir mieux vérifier l'atteinte des objectifs visés et l'évolution du patrimoine forestier québécois.

- g) Continuer d'améliorer nos connaissances sur l'ensemble des ressources de la forêt et nos outils de gestion.

Et je concluais en empruntant une citation d'un membre du Comité de technologie et d'analyse du futur de la Society of American Foresters :
« Nous aurons à travailler sur une plus petite échelle avec un nombre croissant de partenaires et avec plus de soucis pour une planification souple... nous aurons besoin d'une flexibilité accrue à tous les niveaux à partir de l'individu jusqu'à la structure corporative. Mais pour chaque effort que nous faisons pour nous assurer de la flexibilité des systèmes, j'espère que nous pourrons aussi traiter de quelle façon nous pouvons

augmenter la stabilité dans ces systèmes. Cette stabilité nécessaire va venir d'une compréhension commune des valeurs de l'organisation, de missions bien définies et acceptées ainsi que d'une structure organisationnelle où les individus ont le sentiment d'être partie prenante ».

Bien, je dois vous dire qu'en deuxième moitié de 2004, la très grande partie de ces thèmes proposés comme défis en 1995 m'apparaissent toujours d'actualité. Je me suis demandé pourquoi en est-il ainsi ? En effet, certains, à partir de ce constat, pourraient conclure que nous n'avancions pas. Mon impression est à l'effet que nous progressons mais nous ne sommes pas rendus encore où nous devrions être et surtout nous n'avons pas mis en place tous les outils pour ce faire.

En consultant le document d'information sur la gestion de la forêt publique pour l'usage de la Commission publié en novembre 2003 par le ministère des Ressources naturelles, des Parcs et de la Faune, force est de constater que beaucoup de mesures ont été mises de l'avant au cours des derniers cinq ou dix ans pour répondre aux différents besoins et aux différentes aspirations, incluant les recommandations de la Vérificatrice générale sur la gestion des forêts publiques. En fait, on a plutôt l'impression d'une multiplicité d'initiatives aussi bien au plan technique qu'au niveau des règlements et politiques. Ont-elles eu un impact sur le terrain ? Par ailleurs, n'avons-nous pas aussi pour une première fois un gestionnaire ministériel intégré, ou qui a le potentiel de l'être, condition première pour avoir une véritable gestion intégrée des forêts ? Et alors pourquoi existe-t-il toujours au sein de la population québécoise un questionnement aussi profond quant à la gestion des

forêts et quant à la prise en compte de l'ensemble des ressources de ce milieu ?

Je pense que c'est parce que trois questions qui étaient présentes il y a maintenant dix ans et plus, sont toujours présentes et n'ont toujours pas de réponse adéquate aux yeux du public.

Une première question : est-ce que l'on récolte plus que la possibilité de croissance de la forêt ? et d'une manière plus large, est-ce que le patrimoine forestier de tous les québécois, et ce, dans toutes ses composantes, est maintenu en valeur, en qualité, en quantité ? ou est-ce qu'il s'est dégradé plutôt que d'avoir été amélioré ? Allons-nous léguer à des générations futures un patrimoine moins intéressant dans tous ses aspects que celui dont nous avons hérité ? un patrimoine moins intéressant que celui que nous pourrions lui léguer, compte tenu des connaissances et des ressources que nous avons ?

En fait on pourrait peut-être traduire cette appréhension profonde par la question suivante : va-t-on vivre dans le domaine des forêts ce qu'on a vécu dans le domaine des pêches ou même dans la question du niveau de l'eau dans les réservoirs des barrages hydroélectriques ? Rappelons que la forêt couvre près de 85% du territoire au sud du 52^e parallèle excluant le golfe Saint-Laurent.

La deuxième question, selon moi, à laquelle il faut répondre est : comment, à partir des ressources de la forêt québécoise, peut-on en dériver une richesse collective plus grande plutôt qu'une source d'appauvrissement progressif ?

En effet, le seul fait d'avoir au Québec un vaste patrimoine forestier n'est pas suffisant pour en faire une source de richesse collective. Il faut aussi s'assurer que notre société, comme d'autres l'on fait à travers le monde, puisse en tirer des avantages économiques par l'utilisation efficace de ses ressources, que ce soit le bois, la faune, la récréation par exemple. Si la forêt est omniprésente sur le territoire, on peut dire que les entreprises qui utilisent les diverses ressources forestières sont aussi omniprésentes sur le territoire. En étant rentables et concurrentielles, elles font non seulement vivre un grand nombre de personnes dans les milieux ruraux, elles font aussi vivre un grand nombre de personnes dans les centres urbains.

En ce sens la forêt est une composante importante de l'économie québécoise et constituera pour longtemps encore, selon moi, une des assises pour ce qui est de la création d'emplois et du développement économique. Pour d'immenses territoires, les alternatives d'utilisation non forestière sont peu nombreuses et donc comme société, il faut tirer le meilleur parti de ces ressources forestières.

Il faut donc voir le secteur forestier québécois pris dans son ensemble comme étant une composante d'une économie d'un pays développé où on retrouve l'utilisation de technologies modernes avec des productions à valeur ajoutée et une rémunération adéquate de travailleurs qualifiés plutôt que de voir le secteur forestier comme un secteur en déclin qui évoluerait vers une situation tiers-mondiste où on ne produirait que des produits de commodité à faible valeur et avec des personnes peu qualifiées et mal rémunérées.

La troisième question qu'il faut se poser est : de quelle façon peut-on développer une vision d'avenir du secteur forestier québécois à laquelle tous les québécois peuvent se rallier tout en assurant une participation des communautés locales ? Je n'entrerai pas dans le débat de la centralisation ou de la décentralisation mais je veux souligner plutôt le défi d'avoir une vision cohérente du devenir du secteur forestier québécois qui puisse être modulée selon les situations mais qui respecte néanmoins des principes et objectifs qui se définissent non seulement à l'échelle du Québec mais de plus en plus à l'échelle du continent et même du monde.

En effet, de plus en plus on peut penser que si certaines décisions doivent être prises au niveau local pour mieux correspondre à la réalité du terrain, on peut comprendre que certains objectifs doivent être fixés par l'État pour le bien collectif et que les grandes politiques sont de plus en plus influencées par la situation internationale de façon à répondre à certaines préoccupations planétaires. Le défi est de concilier ces trois dimensions plutôt que de les voir en opposition.

Revenons maintenant sur ces trois questions pour examiner des pistes d'action qui n'ont pas la prétention de tout régler mais qui ont au moins le mérite de proposer un nombre limité de grands objectifs.

Pour ce qui est de la question du maintien ou de l'amélioration du patrimoine forestier, je pense que nous avons mis beaucoup d'efforts jusqu'à maintenant dans les instruments de simulation pour prédire l'évolution de la forêt et de toutes les ressources qui y sont associées, en tenant compte des modes d'intervention en forêt et en particulier la

coupe forestière. Ce n'est pas vain et il faut parfaire certaines connaissances à cet égard.

Mais il m'apparaît qu'il y a une partie de l'équation de la gestion de la forêt qui manque grandement, c'est la réconciliation des prévisions avec la réalité. Ce serait un peu comme de vouloir gérer une entreprise en ne travaillant que sur des budgets sans jamais avoir des états financiers pour réconcilier les comptes à la fin de l'année. Je pense donc que l'on devrait mettre des efforts importants pour s'assurer que l'on puisse vérifier dans le temps quelle est l'évolution de l'état du patrimoine forestier québécois et de ses ressources et que l'on puisse en faire part au public québécois de façon à l'informer quant au maintien, sinon à l'amélioration du patrimoine forestier, en quantité, en qualité et en valeur. Mais il m'apparaît que cette vérification, un peu comme cela s'est fait dans le domaine de la comptabilité, doit être indépendante.

Je me rappelle par ailleurs que l'Institut forestier du Canada, à la grande perplexité des ministres des forêts des provinces, avait déjà suggéré en 1988, quand j'étais vice-président, que chaque administration se dote d'un vérificateur général des forêts.

Pour ce qui est de la deuxième question, soit de produire de la richesse à partir de ces ressources naturelles, je pense qu'il y a deux composantes à examiner :

- 1) il faut s'assurer que l'on puisse augmenter la quantité, la qualité et la valeur des ressources que l'on tire de la forêt québécoise qui m'apparaît, comme je le disais il y a maintenant dix ans, sinon quinze ans, être l'objet d'un sous-aménagement. Pour ce qui est du bois, la moyenne de rendement des forêts du

Québec étant entre 1,3 et 1,4 mètres cubes par hectare par année, je pense que nous pourrions facilement obtenir à terme, 2 mètres cubes par hectare par année, ce qui serait déjà très en deçà de ce que plusieurs pays obtiennent de leurs forêts. Ainsi un aménagement intensif dans des zones ciblées idéalement près des territoires habités comme le proposait Louis-Jean Lussier dès 1971 dans un travail pour l'UPA, et dont la stabilité d'aménagement et de tenure seraient assurées, permettrait d'avoir la marge de manœuvre pour accommoder les besoins futurs par exemple au niveau des aires protégées, au niveau de nouvelles industries forestières, ou de la croissance des industries actuelles, et même au niveau des impacts des négatifs de phénomènes naturels. Quel gestionnaire ne considère pas de sa responsabilité d'avoir des marges de manœuvre pour faire face à des imprévus ? Or notre gestion forestière est conçue sur des horizons de cent à cent cinquante ans comme si tout devait être stable. Rien n'est moins sûr.

- 2) Par ailleurs, il faut d'une part encourager l'entrepreneuriat local de façon à pouvoir utiliser l'ensemble des ressources du milieu forestier à travers une gestion intégrée, mais il faut aussi encourager l'innovation technologique dans toutes les entreprises pour retirer le maximum de valeur ajoutée de l'utilisation des ressources forestières. De cette façon nous optimiserons les retombées économiques et contribuerons à la création d'emplois, emplois qui, si on ne reste que dans les produits de base, vont devenir de moins en moins nombreux au fur et à mesure que les installations deviennent plus productives. En fait, le défi que l'on a aussi bien au niveau des

ressources du milieu forestier que de l'utilisation de ces ressources, c'est de se comporter, comme je le disais, comme un pays développé qui a de la main-d'œuvre bien formée, des capacités technologiques et des capacités financières.

Enfin, pour ce qui est de la troisième question soit d'obtenir une vision d'ensemble pour les Québécois et d'assurer la participation des communautés locales, le grand défi est de sensibiliser nos décideurs et la population à l'urgence de la situation et d'éviter les pièges en opposant les milieux urbains et ruraux, intérêt national et communautés locales. Je ne sais pas lequel des deux (décideurs ou population) sera sensibilisé avant l'autre, mais il faut les convaincre tous deux de l'importance du secteur forestier québécois pour le développement économique et social de toutes les régions du Québec et pour la qualité de vie de ses citoyens. C'est à ce prix que nous pourrions réaliser les objectifs énoncés auparavant. Par ailleurs, en même temps que l'on doit s'assurer d'avoir une participation active des communautés locales, il faut s'assurer de responsabiliser tous les acteurs du milieu car il faut que les politiques et les investissements se traduisent par des effets réels sur le terrain. Sinon les objectifs visés quant au développement durable et quant à l'état de notre patrimoine forestier ne seront pas atteints. À cet égard et je pense que nous devrions évoluer d'une gestion par normes à une gestion par objectif ; les normes peuvent être souples, les objectifs doivent être stables de même que les structures de gestion car nous travaillons avec des horizons très longs.

Donc pour résumer mes trois enjeux avec lesquels j'aimerais vous laisser sont :

- 1) s'assurer de pouvoir faire un bilan crédible et régulier de l'état du patrimoine forestier québécois ;
- 2) développer une richesse collective par l'intensification ciblée de l'aménagement de l'ensemble des ressources de la forêt et par la recherche de valeur ajoutée dans l'utilisation des produits de la forêt ;
- 3) sensibiliser les décideurs et le public à l'importance de la forêt et du secteur forestier pour l'avenir de tout le Québec et promouvoir une meilleure participation des communautés locales couplée à une responsabilisation de tous les acteurs.

En terminant, je voudrais rêver quelque peu.

Pourquoi ne pas se donner collectivement un défi pour les prochains vingt ans comme nous l'avons fait dans le domaine de l'assainissement des eaux. Face une détérioration de la qualité des eaux qui est aussi un patrimoine collectif, l'ensemble des Québécois a investi massivement pour rétablir cette qualité à travers des usines d'assainissement et aujourd'hui on peut de plus en plus bénéficier d'eau de qualité.

La forêt pourrait très bien faire l'objet d'un investissement collectif sur les prochains vingt ans et, comme d'autres pays l'ont fait avant nous (les pays scandinaves par exemple), nous pourrions sortir d'une période de déclin de la forêt vers une période d'expansion du secteur forestier québécois et même de diversification. Qui sait si dans vingt ans ou dans cinquante ans, avec la croissance démographique

mondiale, la forêt québécoise n'aura pas plus de valeur et d'utilité pour ses vertus récréatives et fauniques, que pour ses vertus d'approvisionnement en bois. Mais dans une hypothèse comme dans l'autre, il faut avoir une forêt de qualité, en particulier près des zones habitées.

Je vous remercie.

Claude Godbout

Vice-recteur exécutif et vice-recteur à l'administration et aux finances
Université Laval